



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A018

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse et de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – AUGÉY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à HOUEIX Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à FREGEAC Olivier - FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - MANCEL Joël donne pouvoir à BARRET Guy - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse et de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 a modifié la composition des CDAC et son décret d'application du 14 février 2015 est entré en vigueur le 15 février dernier. Au vu de la nouvelle réglementation, il convient que le Conseil de Communauté délibère sur l'identité des représentants du Président dans l'hypothèse où celui-ci détient plusieurs mandats. Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de la CDAC84 et de la CDAC13 dans l'hypothèse où le Président de la CPA soit empêché.

Exposé des motifs :

Au terme des nouvelles règles de compositions des CDAC, lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats, il ne siège qu'au titre d'un de ses mandats et prioritairement en sa qualité de maire, suite à une délibération et non plus à un arrêté.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix étant par ailleurs Maire et Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT, il convient de désigner le remplaçant du Président de la CPA dans l'hypothèse où il siège déjà au sein de la CDAC en qualité de Maire ou dans l'hypothèse où il soit empêché et indisponible.

Il convient de désigner les remplaçants du Président de la CPA d'une part en qualité de Président de la CPA et d'autre part en qualité de Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT dans chacune des CDAC de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, commerce et très petites entreprises ;

VU le décret du 14 février 2015 portant application de la loi du 18 juin 2014 ;

VU le Code de commerce et notamment son article R.751-2;

VU la sollicitation du Préfet de Vaucluse en date du 27 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de procéder à la désignation au scrutin public des remplaçants du Président de la CPA et du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT au sein des CDAC 13 et 84
- **PROCEDER** à la désignation des 3 remplaçants du Président de la CPA au sein de la CDAC 84 qui seront amenés à remplacer le titulaire par ordre de priorité et de disponibilité en cas d'empêchement du Président ;
- **PROCEDER** à la désignation des 3 remplaçants du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT au sein de la CDAC 84 qui seront amenés à remplacer le titulaire par ordre de priorité et de disponibilité en cas d'empêchement du Président ;
- **PROCEDER** à la désignation des 3 remplaçants du Président de la CPA au sein de la CDAC 13 qui seront amenés à remplacer le titulaire par ordre de priorité et de disponibilité en cas d'empêchement du Président ;
- **PROCEDER** à la désignation des 3 remplaçants du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT au sein de la CDAC 13 qui seront amenés à remplacer le titulaire par ordre de priorité et de disponibilité en cas d'empêchement du Président ;

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse et de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône

1. Choix des modalités de scrutin pour l'ensemble des désignations

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations.

Vote sur la proposition

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. désignations

Ont déclaré candidature pour être représentants de la CPA au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse :

En tant que remplaçants du Président de la CPA :

- Monsieur Guy ALBERT
- Monsieur Robert DAGORNE
- Monsieur Robert LAGIER

En tant que remplaçants du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT :

- Madame Monique SALOMON
- Madame Nadia TRAINAR
- Monsieur Daniel GOUIRAND

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse et de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône

Ont déclaré candidature pour être représentants de la CPA au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône:

En tant que remplaçants du Président de la CPA :

- Monsieur Henri LAFON
- Monsieur Daniel GOUIRAND
- Madame Monique SLISSA

En tant que remplaçants du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT :

- Monsieur Dominique BUCCI
- Madame Monique SALOMON
- Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Sont désignés représentants de la CPA au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse :

En tant que remplaçants du Président de la CPA :

- Monsieur Guy ALBERT
- Monsieur Robert DAGORNE
- Monsieur Robert LAGIER

En tant que remplaçants du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT :

- Madame Monique SALOMON
- Madame Nadia TRAINAR
- Monsieur Daniel GOUIRAND

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse et de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône

Sont désignés représentants de la CPA au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches-du-Rhône:

En tant que remplaçants du Président de la CPA :

- Monsieur Henri LAFON
- Monsieur Daniel GOURAND
- Madame Monique SLISSA

En tant que remplaçants du Président de l'EPCI compétent en matière de SCOT :

- Monsieur Dominique BUCCI
- Madame Monique SALOMON
- Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 MARS 2015